

Description

L'assistant-constructeur ou l'assistante-constructrice de voies ferrées participent à la pose des rails et au montage des aiguillages pour la circulation des trains. Ils aident à remplacer les voies ferrées existantes et à aménager de nouveaux tronçons. Ils exécutent des travaux de bétonnage et construisent des voies ballastées afin que le transport des personnes et des marchandises s'effectue sur un réseau ferré sûr et fiable.

Leurs principales activités consistent à :

Préparation du travail

- s'assurer de la disponibilité des matériaux et des véhicules entreposés aux abords du chantier;
- mettre en service des machines et des appareils, utiliser des carburants en respectant les consignes de sécurité;
- assister les constructeurs et constructrices de voies ferrées dans l'installation de panneaux de signalisation, de barrières ou d'autres mesures de sécurité;
- décharger le matériel de voie et le répartir selon les indications des responsables;

Travaux de construction

- stabiliser les talus, consolider et niveler les fondations de la voie ferrée;
- poser les rails ou les éléments préassemblés selon les prescriptions;
- verser le ballast et le bourrer manuellement ou mécaniquement;

Travaux d'entretien et d'aménagement

- connaître les différentes étapes dans l'exécution des travaux d'entretien des voies ferrées;
- aider à démonter le matériel à remplacer (traverses et fixations, rails, éléments d'aiguillages), piloter des machines de chantier et des engins de levage;
- entretenir les différents joints, collaborer au bourrage du ballast sur des tronçons existants;
- tailler les arbres et les arbustes, désherber les talus à proximité des voies;
- nettoyer les murs et les passages le long des installations de chemin de fer;
- débarrasser le matériel d'usage courant, nettoyer les machines, les outils et l'aire de chantier;
- participer au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets dans le respect des normes environnementales en vigueur.

Environnement de travail

Les assistants-constructeurs de voies ferrées travaillent en équipe, en plein air et par tous les temps. Ils collaborent avec des constructeurs et constructrices de voies ferrées, qui supervisent leurs travaux. Ils portent un équipement personnel de protection (casque, chaussures renforcées) et des vêtements de couleur voyante. Leurs horaires de travail sont parfois irréguliers, certaines activités étant programmées la nuit en raison de la diminution du trafic ferroviaire.

Formation

La formation d'assistant-constructeur ou d'assistante-constructrice de voies ferrées s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

- formation pratique (4 jours par semaine) dans une entreprise de chemins de fer;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande à Colombier;
- cours interentreprises : 20 jours répartis sur 2 ans.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'assistant-constructeur ou d'assistante-constructrice de voies ferrées.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans):

- organisation du travail et application des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et de l'environnement;
- exécution des travaux généraux de construction de voies ferrées;
- domaines de compétences opérationnelles spécifiques à la construction de voies ferrées.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Résistance physique
- Habileté manuelle
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Capacité à supporter les bruits
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Actuellement, l'apprentissage d'assistant-constructeur ou d'assistante-constructrice de voies ferrées n'est pas proposé en Suisse romande. Les entreprises officielles et privées de chemins de fer qui offrent des débouchés se trouvent principalement en Suisse alémanique.

Perfectionnement

Les assistants-constructeurs de voies ferrées peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de constructeur-trice de voies ferrées.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p. ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.professions-construction.ch.

Professions voisines

- Aide-maçon AFP/Aide-maçonne AFP
- Assistant-constructeur de fondations AFP/Assistante-constructrice de fondations AFP
- Assistant-constructeur de routes AFP/Assistante-constructrice de routes AFP
- Assistant-constructeur de sols industriels et de chapes AFP/Assistante-constructrice de sols industriels et de chapes AFP
- Constructeur de voies ferrées CFC/Constructrice de voies ferrées CFC
- Poseur de pierres AFP/Poseuse de pierres AFP

Adresses

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)
Pôle Bâtiment et Construction (CPNE-BC), site Longues-Raies
Les Longues Raies 11
2013 Colombier NE
Tél.: 032 843 48 00
<http://www.cpne.ch>

INFRA Suisse
Weinbergstrasse 49
Case postale
8042 Zurich 42
Tél.: 058 360 77 77
<http://www.infra-suisse.ch>

Login formation professionnelle SA
Rue de la Gare de Triage 5
région Romandie
1020 Renens VD
Tél.: 0848 822 422
<https://www.login.org/fr>